

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 10 février 2017 à 19h30

=====

Président : Michel PORRIN

Présents : Mmes et Mrs GUILLEMOT C., LE SANT K., PASSAQUET C., JOLY A., DOSNE P., DEROGNAT N., CHAPUY B.

Absent-excuse : Mme LEDUC M. a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr DOSNE P.

Secrétaire de séance : Mr JOLY Alain

Date de convocation : vendredi 3 février 2017

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le vendredi 10 février 2017 approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Monsieur le Maire fait part au conseil du reclassement des agents communaux au 1^{er} janvier 2017 en application des décrets de mai et octobre 2016 dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations. Ceci se traduisant par une revalorisation de leur grade et de leur échelle de rémunération.

Le conseil approuve à l'unanimité et donne tout pouvoir au Maire pour accomplir les formalités afférentes.

Acceptation du projet de révision de la carte communale

Monsieur le Maire expose au conseil le plan, proposé par la commission carte communale réunie le 8 février 2017, définissant le nouveau périmètre de la carte communale incluant les dernières constructions de maisons individuelles et modifiant la zone constructible de 1.5 hectare.

Après analyse du projet, le conseil décide de modifier le périmètre proposé au village du bas. Le projet est donc remis à l'étude.

Communauté d'agglomération CA3B : Transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de la Carte Communale

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le transfert automatique, sauf opposition, de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de la Carte Communale à la Communauté d'agglomération au 27 mars 2017. Compte-tenu de la récente mise en place de la nouvelle communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, sur proposition de Monsieur le maire, le conseil décide, à l'unanimité, de refuser ce transfert de compétence.

Location du logement communal

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un diagnostic technique immobilier du logement communal, situé à l'étage du bâtiment de la mairie, a été réalisé. Il soumet au conseil, la candidature reçue suite à l'annonce parue et propose de louer ledit logement à compter du 15 février 2017 par une convention de location à titre précaire et révocable, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, de fixer le montant mensuel de la redevance à 310 €, avec révision chaque année le 1er janvier selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, de fixer la caution à 310 € correspondant à 1 mois de redevance, de fixer la participation aux frais de chauffage à 1/3 de la consommation totale de fuel du bâtiment Mairie, payable mensuellement à raison de 100 €, avec régularisation au 31 décembre de chaque année. Après concertation, le conseil décide à la majorité (8 pour, 1 contre), d'accepter ce candidat locataire et donne tout pouvoir au Maire pour signer cette convention.

Révision du bail de chasse

Intéressé en tant que membre de la société de Chasse de Ramasse, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il ne prendra pas part à la discussion et au vote lié à la révision du bail de chasse. Il cède la présidence à Mr C. GUILLEMOT ; 1^{er} adjoint, et se retire.

Mr GUILLEMOT rappelle au conseil que le bail par lequel la commune cède à la Société de Chasse le droit de chasser sur l'ensemble des terrains communaux est renouvelable par tacite reconduction et révisable à l'issue de chaque période de 3 ans. Depuis 2014, le loyer annuel est de 125 €, Mr GUILLEMOT suggère au conseil de l'augmenter de 30 €, soit de le fixer à 155€ pour la période de 2017 à 2019, le conseil accepte à la majorité (7 pour, 1 contre).

Ecole du Suran de Villereversure : révision des Temps d'activité Péri-scolaire

Après reprise de la Présidence du Conseil Municipal, par monsieur le maire, ce dernier expose au conseil la décision, prise par le conseil municipal de Villereversure, le 6 février dernier, sur proposition de la commission scolaire de Villereversure-Ramasse, de mettre fin aux activités péri-scolaires à la rentrée 2017-2018.

La commune de Ramasse étant liée par convention à la commune de Villereversure où sont scolarisés les enfants de Ramasse, après délibération, le conseil accepte à la majorité (6 pour, 3 abstentions) de mettre fin aux activités péri-scolaires à la rentrée 2017-2018.

Validation des orientations budgétaires 2017

Le Maire expose au conseil les projets d'investissement en cours ou à prévoir pour 2017, classés par ordre de priorité :

- révision de la carte communale
- aménagement des abords du cimetière côté Nord
- numérisation (gestion informatique) du cimetière communal
- mises aux normes accessibilité des bâtiments communaux
- classement des archives communales
- pose de stores dans l'extension de la salle polyvalente côté salle des jeunes « entrée des artistes »
- restauration de 2 tableaux de l'église (peintures à l'huile sur toile)
- aménagement du virage sur la RD81 au village du bas : maçonnerie mur de clôture + clôture (budget voirie)
- acquisition d'un nouveau défibrillateur
- aménagement du cimetière par la pose de béton entre les tombes
- suppression du mur situé entre les 2 cimetières (fonctionnement)
- rénovation des fenêtres, volets et portes du logement communal

Restauration de deux tableaux de l'église

Monsieur le maire présente au conseil le projet que souhaite porter l'association AASSRR quant à la restauration de deux tableaux de l'église, inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés de Ramasse : « Saint Joseph et l'enfant » et « Assomption de la Vierge Marie ».

Il détaille le plan de financement proposé, basé sur les devis de deux restauratrices, comprenant des subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil départemental de l'Ain et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. L'association AASSRR se propose de participer financièrement à la réalisation de cette opération. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire restaurer, cette année, ces 2 tableaux par Chantal CUYL (4 655 € HT) et de solliciter une subvention de l'Etat et du département.

Vote des taux d'imposition 2017

En matière de fiscalité locale, le Maire rappelle au conseil municipal qu'en 2015, les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti ont été augmentés. Il ajoute que la situation financière de la commune ne nécessite pas d'augmentation des taux cette année. Il propose donc au Conseil de reconduire à l'identique les taux pratiqués l'année dernière. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (8 pour, 1 contre) de reconduire à l'identique les taux pratiqués l'an dernier.

Reprise des délibérations n°16/06 et 16/19 : Classement dans la voirie communale et dénomination des chemins: « en Laye », « sur Fay » et « du petit Charreton »

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de reprendre les délibérations n°16/06 et 16/19 : Classement dans la voirie communale et dénomination des chemins: « en Laye », « sur Fay » et « du petit Charreton » quant à la longueur totale des voies communales à caractère de chemin qui est de 10 045 mètres.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Projet d'acquisition de terrain pour aménagement du virage sur la RD81 au village du bas parcelles C119 et C816

Suite à une pré-étude réalisée en 2016 avec la direction des routes du conseil départemental et la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, Monsieur le maire fait part au conseil de la nécessité d'acquérir contre rémunération le terrain situé sur l'emprise de la route défini dans le projet d'aménagement du virage qui empiète sur les parcelles C816 et C119.

Il rappelle au conseil qu'ERDF prendrait en charge le déplacement du poteau électrique longeant ce virage et que le propriétaire de la parcelle C119 serait d'accord pour céder à la commune la bande de terrain nécessaire à condition d'assumer le remplacement de la clôture et du portail.

Après analyse du coût financier de cette opération, le conseil décide, de proposer au propriétaire, l'acquisition de la globalité de la parcelle C119.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'effectuer les démarches indispensables en amont de la réalisation du projet (négociation du prix de vente à 17 €/m², bornage en cas de refus du propriétaire de vendre la

totalité de la parcelle, signature d'une convention avec le département et la communauté d'agglomération). Le conseil accepte à l'unanimité.

Aménagement du chemin des Montieux

Afin de permettre un meilleur écoulement des eaux, Monsieur le maire propose au conseil d'aménager le chemin des Montieux en créant des caniveaux. Après examen des 2 devis proposés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise DREUMONT / RICHARD TP pour un montant de 1 106.40 € TTC.

Programme voirie 2017

D'après le droit de tirage attribué (estimé à 37 289.54€) et le chiffrage des travaux réalisés par la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, le conseil municipal décide à l'unanimité, de prévoir les travaux suivants, par ordre de priorité :

- Derrière les Granges, chemin du petit Charreton : réalisation d'un bicouche
- Aménagement du virage sur la RD81
- Route du Viaduc : réalisation d'un bicouche si le budget « politique communautaire » est reconduit
- Place de l'Abbé Gringoz : point à temps.

Permanence bureau de vote aux élections présidentielles

Tableaux des permanences et des membres du bureau de vote des 23 avril et 7 mai établis d'un commun accord entre les conseillers.

Délégations du Maire

Sans objet.

Compte-rendus des commissions

- Syndicat Intercommunal des Eaux Ain-Suran-Revermont : 31/01/2017 : demande pressante non écrite mais répétée de Suez Eau France pour revoir le contrat d'affermage de l'eau. Aucune clause du contrat ne permettant cette mesure unilatérale de la part de Suez, des négociations sont en cours.

Questions diverses

- Carrière de Ramasse : 114 797 tonnes de matériaux concassés en 2016
- Accessibilité des bâtiments communaux : les sous-commissions départementales accessibilité (DDT) et sécurité (SDIS) ont émis un avis favorable aux demandes d'autorisation de travaux déposées le 29/11/2016.
- Les Ryons : suivi du recours au Tribunal administratif : demande de déclaration d'utilité publique à envisager
- chemin des Chevrettes : un nid-de-poule s'est formé
- Route du Carron – village du bas : le panneau de rue est en cours de réparation
- Nettoyage du lavoir du bas à prévoir
- chemin du Charreton : le panneau « 150m » s'est décroché.

La séance est levée à 22h35.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 24 mars 2017 à 19h30